



Conseil d'Administration d'Hérault Ingénierie n°16

| DELIBERATION CA/2023/06/26/02

Séance du : 26 juin 2023

Lieu : Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Objet : Institution et vie politique : Constitution du groupe d'ingénierie *Hérault territoires*

Collège départemental

Présents :

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;
Madame Séverine SAUR, conseillère départementale du canton de Cazouls les Béziers ;
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint Pons de Thomières ;
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan ;
Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel.

Excusée :

Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès.

Collège des intercommunalités

Présent :

Monsieur Josian CABROL, président de la communauté de communes du Minervois au Caroux (en visioconférence).

Excusé :

Monsieur Alain CARALP, président de la communauté de communes la Domitienne.

Collège des communes

Présents :

Madame Françoise MATHERON, maire de Saint Bauzille de Montmel, (en visioconférence) ;
Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, maire de Pégairolles de l'Escalette.

Le Président ayant constaté le quorum,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/120218/A/18 du 12 février 2018 portant création de l'Agence Technique Départementale Hérault Ingénierie chargée d'assister les communes et leurs groupements en matière d'ingénierie publique,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/090418/A/20 du 9 avril 2018 portant approbation des statuts de l'agence technique départementale,

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale AD/090418/A/20 datée 9 avril 2018 portant délégation par le Conseil Département au profit d'Hérault Ingénierie de la mission d'assistance technique,

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale AD/170723/A/3 datée 17 avril 2023 portant Constitution du groupe d'ingénierie Hérault Territoires,

Nos territoires sont soumis à un système de contraintes qui se durcit fortement. Le dérèglement climatique ne cesse de s'affirmer avec des effets de plus en plus prégnants (inondations dévastatrices, pertes de récoltes dues au gel, sécheresse, canicules, élévation du niveau de la mer...). A ces effets climatiques se rajoutent la consommation d'espaces naturels ou agricoles et la perte de biodiversité. La crise énergétique quant à elle impose de préciser de nouveaux dispositifs de production, plus vertueux sur le plan environnemental et plus proches des lieux de consommation. Enfin, la montée en puissance du numérique ouvre de nouvelles perspectives (territoires intelligents, IOT, Smart Grid...).

Les modalités d'exercice de l'aménagement des territoires depuis les actions les plus amont jusqu'aux plus opérationnelles sont pleinement impactées par les enjeux de transitions qui résultent du constat ci-dessus.

Les questions d'ingénierie sont donc majeures pour répondre à ces enjeux : besoin de concrétiser des projets de qualité, à coût optimisé, nécessité d'appuyer les collectivités peu structurées en ingénierie et confrontées à des difficultés dans l'élaboration de leurs projets. Elles sont exacerbées dans notre Département qui connaît une croissance démographique soutenue.

Les problématiques sont fréquemment pluridisciplinaires : environnement, urbanisme, patrimoine, paysage, bâtiment, logement, commerces, structuration des espaces publics, déplacements, voirie, énergies renouvelables, juridique, financement...

Dans ce contexte, l'ingénierie territoriale proposée par le Département et les organismes du groupe Hérault apporte une offre complète, réactive, accessible à tous les maîtres d'ouvrages publics et offrant la pluridisciplinarité indispensable à une prise en compte intégrée de l'ensemble des enjeux.

Le groupe d'ingénierie soutenu par le Département de l'Hérault comprend les services opérationnels du Département qui sont mobilisés sur les champs de la maîtrise d'ouvrage publique (eau, mobilité, bâtiment, patrimoine, aménagement...), mais également l'agence technique départementale Hérault Ingénierie, la société publique locale Territoire 34, l'office HLM Hérault Logement, le syndicat mixte Hérault Energies, et l'association CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement). Les questions des transitions sont abordées par l'ensemble de ces structures et leur groupe constitue un potentiel d'ingénierie de premier ordre pour répondre aux multiples enjeux de façon ensemble.

A titre d'exemple, Hérault Energies apporte son expertise sur les questions des transitions énergétiques, Hérault Logement le logement social et la cohésion sociale en lien avec le numérique, Territoire 34 sur la revitalisation des centres bourgs et le renforcement des services de proximité des communes, Hérault Ingénierie et CAUE sur les aménagements durables intégrés, Hérault Ingénierie et le conseil départemental sur la gestion de l'eau potable et l'assainissement, le Département sur la mobilité durable, les bâtiments performants d'un point de vue durable ou énergétique, la transition numérique et déploiement THD...

C'est pourquoi, il est proposé la constitution d'un groupe ingénierie dit « Hérault Territoires » pour assurer une bonne coordination du groupe Hérault autour de ces questions majeures.

Le groupe Hérault Territoires comprendra :

- Les services du Conseil départemental en charge des questions techniques (patrimoine, routes, mobilités, eau, aménagement...);
- L'agence technique départementale Hérault Ingénierie ;
- Le syndicat mixte Hérault Energies ;
- L'office public HLM Hérault Logement ;
- La société publique locale Territoire 34 ;
- Le CAUE de l'Hérault.

L'objectif de ce groupe est de renforcer les modalités de collaboration (échange d'informations et d'expériences, éléments de doctrines, action de formations...) et d'établir toute forme de partenariat entre ses membres pour renforcer l'approche intégrée des projets et développer le caractère pluridisciplinaire de l'offre ingénierie.

Chaque entité restera bien sûr souveraine dans son administration, selon ses propres règles ou usages de fonctionnement.

Les moyens de fonctionnement de ce groupe sont ceux de chaque partenaire et ne nécessitent pas de ressource supplémentaire. L'animation du groupe sera portée par le directeur général adjoint en charge de l'aménagement du territoire au sein du conseil départemental.

L'instauration de ce groupe est ainsi un signal fort envoyé vers les collectivités partenaires de nos institutions pour la mise en œuvre d'une offre d'ingénierie globale, capable de répondre à l'ensemble des attentes. Il incarne une nouvelle fois la volonté de notre assemblée de positionner des enjeux de développement durable au cœur de son projet politique.

Le Département de l'Hérault, par la combinaison du soutien financier majeur qu'il apporte aux projets publics locaux et par un appui pluridisciplinaire en ingénierie, conforte par la même son rôle de premier partenaire du bloc communal

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la constitution de ce groupe et son appellation « Hérault Territoires ».
- d'approuver la participation d'Hérault Ingénierie à ce groupe
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Président,

Jean-François SOTO